A VIS.—Mme Vve Rainer de Grapach, de Paris, élève de Mme Dolbeau et Bard, préviennent le public qu'elle se chargeront de réparer les Pianos et les Harpes. Ils entreprendront également d'accorder les dits instruments. Leur demeure est rue Royale, No. 244, entre Ste. Anne et Dumaine. 23 janv

## CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de son établissement du Nord: ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 18, audessus de la librairie de Mlle. Carrollet les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et au-dessus.

Il y a un appartement à louer pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, cartes de familles, noces, titres &c., y sont exécutés avec élégance. Ledit établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 heures du soir.

CERTIFICATS.

*De son excellence le gouverneur Roman.*

J'ai examiné avec attention le système d'écriture publiqué par M. Dolbeau, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbeau ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la douceur de la douceur de son caractère, que sous celui des rapides progrès de ses élèves.

A. B. ROMAN.

Nlle.-Orléans, 7 juillet 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbeau, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le système de *Carstairs*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, et de l'âge de 11 à 40 ans, écrits pendant un court espace de temps après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès rapides, si non extraordinaires, qu'ils ont faits.

D'après les spécimens que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup supérieure à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de cet système qu'on peut y parvenir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement la patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications doivent être si utiles à cette ville et à d'autres.

J. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maccheint; rév. O. Wash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egerey; W. C. Pope; D. Murphy; L. Beringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbeau, et étant chargé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbeau est aussi recommandable par ses excellentes mœurs.

JOHN C. YOUNG,
Président du Collège Central (Ken.)
25 jan

ON a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des Terribles serpents

## L'ANACONDA,

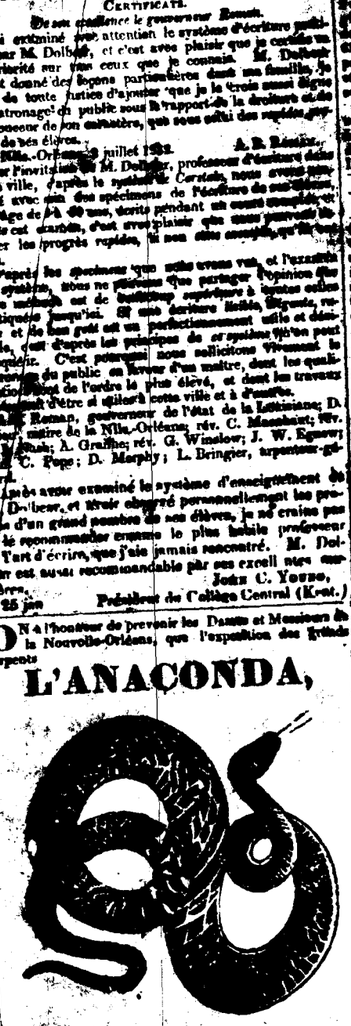

ou le BOA CONSTRICTEUR, ce grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconde, et dont les habitudes sont semblables aux mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps; sa cage de la rue Toulouse et de la Levée est placée au coin de la rue Bienville.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toutes espèces d'animaux sauvages et reptiles étrangers.

Il sera donné des représentations de la Ménagerie de l'Exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents; les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 22janv.—1m

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuille & co., demeurant à l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuille, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de distributeurs de maison consistant en boaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, glands, galons, et bordons en soie pour lits et sonnettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ailsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
P. J. SALVETAT.
22 jan

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.
*Rue Bienville, No. 59.*

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptien, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des mouvement, tombeau et pierres tumulaires, caisses, des pierres de foyer et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trouveaux et garde-feux; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers de premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De Pancienne raison de société Français & James Kain.
23 janv

MADAME FERRAND, Accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique et qui est à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes enceintes qu'elle a besoin des secours de son art, qu'elle ne fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude. Sa demeure est rue St. Louis, No. 186. 4 janv—1an

600 BOUCAUTS SUCRE et 6,000 gallons de mélasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, 4 janv.

ON désire connaître la demeure de M. Marrot, arrivé du Hâvre sur le Louisville, le mois dernier. ESTEVANEL & COURVAL, 24 déc Rue Notre-Dame, No. 6.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement à l'Hôpital, se prévaut les parens que les heures de classes pour les externes sont de 9 heures à 2½ heures le matin et de 4 à 6 le soir; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour remercier les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à donner les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se trouvant toujours dans les conditions de sa pension! les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est traité dans le prix de la pension et de la demi-pension.

*Le Piano et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.*

Les parents sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de les confier aux soin à l'établissement moyennant $30 pour les dix mois.

11 janv.

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, du nouvellement établi, et désirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, dans la maison entre les rues des Magasins et du Camp, dans la dernièrement occupée par Madame Heurtey, où il espère, par le désir de retirer ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. 1er.

20 BALLES, contenant 1,434 pièces, de 36 pouces de lourd à chemises, de 36 pouces; 4 balles assortis, récemment reçus par les navires ayant droit au drawback, ainsi qu'un assortiment général de Marchandises convenables pour les marchés maritimes; à vendre à bon compte, par HARRISON, BROTHERS & Co. Rue Royale, No. 117.
16 janv



Hôtel-Dieu. la succession de Penniman contre Hamburg.

EN vertu d'un acte de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 12 février, à 12 heures, à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, tous les matériaux et outils d'imprimerie, formant un établissement complet d'imprimerie, saisis dans le procès ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.
24 janv

*John D. Turnbull vs. M. Ferguson.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente le vendredi 3 février, à 1 heures, sur les lieux, rue du Canal, No. 42, une armoire, un lot de lit, un pupitre: saisis dans le procès ci-dessus. [24 janv] L. DAUNOY, Marshal.

Louis Gerfroy *contre* T. Barberet.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable B, Beauregard, juge conseiller de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, sera mis en vente le mardi, 5 février, au principal, une montre d'argent, et une partie de vieux fer, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.
23 jan

*Docteur Doornick* vs. *E. Forstall, curateur de Delphine et Chs. Demorant, héritiers de E. Demorant. J. Michinard* vs. *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, et par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, jeudi, 21 février No. 18 à 60 pieds de face sur la rue St. Jean-Baptiste, entre la Course et Robin et 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la Course et Robin et 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la dite et par derrière par le lot No. 3.—Les deux lots sont situés dans le faubourg Marigny, rue Religieuse à la ruelle St. Jean-Baptiste et sont immédiatement en front de la maison ci-dessus décrite.

Aussi, aux mêmes lieux, jour de heures un autre lot situé dans le susdit faubourg et distant seulement d'un lot de la dernière désignée sous le No. 8, ayant 60 pieds de face sur la ruelle Robertson, directement en front des deux lots susdits, sur derrière et s'étendant jusqu'à la rue Tchoupitoulas, avec 60 pieds 7 pouces de face, borné sur la ligne latérale par la propriété de John M. Dorsey, et à la ligne de derrière et sur la plus basse par la propriété de John H. [illegible] qui il mesure 33 pieds 10 pouces.

Conditions.—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets devront être tirés en monnaie de la concurrence des vendeurs. Les actes de vente seront passés pardevant L. Tabary, notaire public aux dépens des acheteurs. 22 j

L. DAUNOY, marshal.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu jeudi, 7 février prochain, à la Bourse Hewlett, [illegible] SERPENTS DE [illegible] faisant face au fleuve, s'étendant dans la profondeur [illegible] Pont Lac; situés dans la première [illegible] de la Nouvelle-Orléans, sur le bord [illegible] inférieur par Phabitation de M. Norbert Fortier, [illegible] partie de l'habitation de M. Valvet Labranche; [illegible] terre est très fertile, très élevée et bien drainée et [illegible] connues pour en donner de plus magnifiques [illegible] seront vendues par arpents, et [illegible] acquéreur d'un tiers le droit d'en prendre trois et [illegible] même prix.

Conditions; 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Jusqu'au jour de Pentan, le propriétaire [illegible] des propositions.

## AVIS INTÉRESSANT

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES (ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPARÉES et facilement apprises, en un volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 janv

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c. en vente chez les soussignés justement reçus par la barque Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille:

40 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac,
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité,
50 barriques de vin de Bordeaux différents crus,
5 barils de vin blanc de Barsac, Grève et Preignac,
5 [illegible] du vin de Bordeaux, Médoc, Pessac,
Julien et St. Estèphe,
30 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité,
20 paniers de champagne mousseux,
200 paniers d'huile d'olive fraîche,
50 do. do.
10 balles d'amandes fraîches mises en coquilles,
Aussi en magasin d'importation ordinaire;
250 tonneaux de vin de Bordeaux, Montferrand, Castillon, St. Julien et Haut-Brion,
1200 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de St. Julien, do. Lafitte, do. Margaux, do. Larose et Haut-Brion,
300 caisses de vieux blanc de Barsac, Sauterne, Preignac, bouteilles.

Ainsette, bouchons, cordient &c.

P. E. TRICOU & C.
21 jan.—1m rue Royale N. 117.

EN DÉBARQUEMENT du navire Authentic, capitaine S. Sweetser, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné;

225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui est droit au drawback

J. B. LABATUT.
21 janv.

## A VENDRE.

CANNES A SUCRE et quelques [illegible] de plant à [illegible] choisis et jeunes, de première qualité, au meilleur marché possible [illegible] au bayou St. Jean, habitation, ALLARD [illegible]
19 janv—3

ARRANGEMENT!

ON prête sur [illegible] dépôt une plastre jusqu'à [illegible] sommes plus [illegible] dans [illegible] argenterie et joyaux de toute espèce. S'adresser [illegible] No. 16, rue St. Louis. 18 janv—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection pour les actionnaires désunt [illegible] cette Banque, de six Directeurs pour servir [illegible] du second Lundi de Février prochain, jusqu'au Lundi de Février de l'année suivante, entre [illegible] du Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre [illegible] du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
J. B. PERRAULT, C.
11 janv

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public [illegible] transporté en toutes parties de [illegible] Condé, où il se chargera de faire toute [illegible] de chirurgie, tels pour dentes d'une [illegible] nathie les fusils de munition et autres.

14 jan

40.000 TUILES à [illegible] navire Helvetia, [illegible] dre à bon marché, si on les enlève de [illegible] S'adresser à
THEODORE NE[illegible]
4 janv

900 SACS café de la Havane [illegible] vendre par
12 janv

TRAITES sur Marseille à [illegible]
10 jan

TRAITES sur Hâvre, Paris [illegible] par
10 jan

EN débarquement et à vendre, [illegible] de, 125 puncheons vin de P[illegible] Pedro à
Delmon

RUMMENT rogn, [illegible]
14 barils de petite bière
10 janv

A. FOURNIER, rue [illegible] reçoivir directement [illegible] RASOIRS, de la manufacture [illegible] mière qualité, qu'il vendra [illegible] sont garantis très-supérieurs.

LE soussigné [illegible] ville, qu'il [illegible] et, les articles suivants [illegible] grandeurs; [illegible] do. [illegible] do. cafetières, [illegible] do. [illegible] do. [illegible] do.